



# Association Syndicale des Prisonniers de France

## Le retour ???

MA CHALONS EN  
CHAMPAGNE

A la MA CHALONS EN CHAMPAGNE, on innove !! Pour cocher les cases dessinées par les cols blancs du site OLYMPE DE GOUGE, notre élite locale a su, une fois de plus, apporter sa petite touche, hors texte, à ces flagellations nationales.

**Certains en ont rêvé, d'autres l'ont fait !!!**

### Après les CSA pour l'administration... Les CVS pour les personnes incarcérées

Ces **Conseils de la Vie Sociale**, nouvelle instance consultative locale chalonnaise, lieu d'expression qui permet aux usagers de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement, que l'on retrouve normalement dans les établissements médicaux sociaux comme les EPHAD, viennent donc d'apparaître dans notre établissement sous couvert de l'article 29 de la loi pénitentiaire du n°2009-1436 du 24/11/2009.

Sous couvert ??? Nous aurions plutôt dû écrire... En détournant cet article de loi qui, sous l'obligation pour les personnes détenues d'exercer une activité, mentionne que, **sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité** de l'établissement, **les personnes détenues sont consultées** par l'administration pénitentiaire **sur les activités** qui leur sont proposées concernant **le travail, la formation professionnelle, insertion par l'activité économique, enseignement, l'activité éducative, culturelle, socioculturelle, sportive et physique.**

Nous avons donc parcouru l'ensemble des textes se rapportant à ces consultations et, malheureusement, nous n'en avons trouvé aucun se rapportant à l'ordre du jour, de cette réunion, constitué ainsi :

- **Information sur la surpopulation pénale...** Peut être pour leur expliquer les conséquences sur les conditions de détention dégradées, l'impact sur les droits, la santé et la réinsertion de nos usagers, les coûts élevés et la surcharge de travail pour les personnels, qui perdurent depuis des décennies mais qui, hormis de nombreux rapports qui accouchent généralement de souriceaux, n'a jamais été une priorité dans les orientations sécuritaires de nos gouvernants ?
- **Règles d'affectation en cellule...** Probablement pour expliquer pourquoi l'administration, dans sa grande humanité, a décidé de mettre des paillasses, entreposées par terre, ne permettant plus aux détenus de se mouvoir dans leur cellule suroccupée alors que, dans les cellules voisines, des lits sont inoccupés ?
- **Bénéfices/risques...** Nous cherchons toujours le sens de ce dernier point, hormis le bénéfice de pouvoir jouer au tarot à 5 plutôt qu'à la belotte dans une cellule équipée pour 3 et les risques accrus de conflit violent de cohabitation, les risques sanitaires, etc...

Tout ceci devant un auditoire composé de détenus classés qui auront, à charge, comme pour la commission restauration déjà hors sujet, de répercuter l'information auprès du reste de l'ensemble de nos pensionnaires... Juste à espérer que leur narratif ne crée pas plus de frustration, de contrariété, voire de mécontentement, apportant ainsi son lot d'insécurité pour les personnels et l'établissement !!!

Encore une fois, il semblerait donc que l'application, avec la plus grande rigueur, exigée par nos hiérarchies, de l'ensemble des règles et textes régissant notre institution, ne concerne que la base et que les « chefs du dessus du panier » peuvent accommoder ces ingrédients « à leur sauce » et les interpréter à leur convenance. Instaurant sans le citer et sans vergogne un conseil/comité, pour ne pas dire syndicat, avec ses représentants, usagers de notre service public, membre de la direction, et autres participants... A quand l'OIP ???

### SLPFO MA CHALONS EN CHAMPAGNE

1 Rue Jaques Songy  
51100 Châlons en Champagne  
TEL : 07 86 75 29 63

A Châlons en Champagne le 08/04/2026

